

Histoire

La Ve République

1) La République gaullienne

A. Le retour du Général De Gaulle

Fondée en 1946 la IV^e République souffre de **profondes divisions politiques** qui sont source d'**instabilité gouvernementale**. Les gouvernements sont souvent renversés par l'Assemblée nationale. De plus, elle a du mal à faire face à la décolonisation et, particulièrement, à la guerre d'Algérie. Le 13 mai 1958, un nouveau président du Conseil favorable à des négociations sur l'indépendance doit être investi par l'Assemblée. A Alger, les Français d'Algérie **refusent toute négociation**, se soulèvent et forment un comité du salut public qui réclame le retour au **pouvoir du général de Gaulle**. Face à ces crises, De Gaulle se porte candidat à la présidence du Conseil. Le 1^{er} juin 1958, il est investi par les députés avec les pleins pouvoirs **pour résoudre la crise algérienne**, mais aussi pour **rédiger une nouvelle constitution** afin de créer un gouvernement plus stable.

B. De Gaulle installe la Ve République

De Gaulle confie la rédaction de la Constitution à un proche (Michel Debré) et à une équipe de hauts fonctionnaires. Adoptée par **référendum le 28 septembre 1958**, elle donne naissance à la Ve République.

La Constitution donne naissance à un régime parlementaire puisque l'Assemblée nationale, élue par les citoyens, contrôle l'action du gouvernement et **peut le renverser**. L'Assemblée partage le pouvoir législatif avec le sénat. Mais le pouvoir exécutif est très renforcé. Le président de la République voit **ses pouvoirs accrus** parmi lesquels ceux de dissolution de l'Assemblée nationale et de consultation du pays par référendum. Il **partage le pouvoir exécutif avec le gouvernement**, dirigé par un premier ministre qu'il nomme, et qui détermine et conduit la politique du pays. Il s'appuie pour cela à l'Assemblée sur une majorité stable de députés élus au scrutin majoritaire uninominal. C'est donc un régime semiprésidentiel (où le pouvoir exécutif est partagé entre le président et le premier ministre). En 1962, pour renforcer l'autorité du Président, De Gaulle propose aux français qu'il soit **élu au suffrage universel direct**. La réforme est approuvée par référendum.

C. De Gaulle face aux français (1962-1969)

De Gaulle cherche à maintenir **un lien direct avec les français** : bains de foule, allocutions télévisées, conférences de presse, fréquents référendum. En 1965 a lieu la première élection du président de la République au suffrage universel direct. A la surprise générale, De Gaulle est en ballottage (il n'a pas la majorité absolue pour être élu au premier tour). Il n'est élu qu'au deuxième tour. En **mai 1968, des manifestations étudiantes** et de grandes grèves paralysent le pays. De Gaulle rétablit l'ordre mais il se sent désavoué et sort affaibli de cette contestation.

En 1969, les Français ayant rejeté par référendum une réforme des institutions qu'il leur proposait, **il démissionne.**

II) La République après De Gaulle

A. Les successeurs de De Gaulle (1969-1981)

En 1969, Georges Pompidou, ancien Premier ministre du général De Gaulle, **est élu président de la République.** Il maintient les institutions et les pratiques politiques mises en place par De Gaulle mais meurt en cours de mandat. En **1974, Valéry Giscard d'Estaing** chef de file de la droite non gaulliste, succède à Pompidou. Il cherche à mieux répondre aux aspirations de la jeunesse et **abaisse le droit de vote de 21 ans à 18 ans.** Les Présidents Pompidou et Giscard d'Estaing sont soutenus par une majorité de députés à l'Assemblée nationale. Ils nomment donc le Premier ministre de leur choix et orientent sa politique.

B. 1981 : L'alternance

Dans l'opposition depuis 1958, **François Mitterrand** a fondé un nouveau Parti socialiste. Il parvient à rassembler la gauche autour d'un Programme commun de gouvernement. **Le 10 mai 1981, il est élu au second tour** face au président sortant, Valéry Giscard d'Estaing. Pour la première fois depuis le début de la Ve République, la gauche arrive au pouvoir : c'est l'alternance (succession au pouvoir de présidents de tendances politiques opposées). François Mitterrand dissout l'assemblée nationale.

Les élections législatives de juin 1981 sont un triomphe pour les socialistes qui remportent la majorité absolue des sièges à l'assemblée nationale. De 1981 à 1983, le gouvernement peut alors engager des réformes de grande ampleur :

nationalisations, réformes sociales (retraite à 60 ans, 5ème semaine de congés payés), abolition de la peine de mort...).

François Mitterrand, qui avait été très critique vis-à-vis de la Ve République et des pouvoirs importants du président, ne modifie cependant pas la constitution.

C. 1986-1988 : La cohabitation

En 1986, la droite remporte les élections législatives. La Ve République est alors confrontée à une situation inédite : l'Assemblée nationale (qui est de droite) est majoritairement d'une famille politique différente de celle du président (qui est de gauche). François Mitterrand nomme alors le gaulliste Jacques Chirac comme premier ministre. Les institutions s'adaptent alors à cette première cohabitation : le président conserve le pouvoir dans le domaine de la Défense et de la politique étrangère mais il n'intervient plus dans les choix politiques du gouvernement. Jacques Chirac prend alors des mesures de droite (privatisations, suppression de l'impôt sur la fortune). Mitterrand est réélu Président en 1988 face à Jacques Chirac, puis Jacques Chirac lui succède en 1995. Durant chaque septennat (les mandats présidentiels étaient en effet alors de 7 ans), on assiste à une période de cohabitation qui soit s'opposer le Président et son Premier ministre.

Sous Jacques Chirac en 2000, la durée du mandat présidentiel est réduite à 5 ans pour permettre aux citoyens de renouveler plus fréquemment leur choix : c'est le quinquennat. Il s'agit de limiter le risque de cohabitation en rendant simultanées les élections législatives (qui ont lieu tous les 5 ans) et présidentielles.